



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LIVRADOIS FOREZ

BP 11 63600 AMBERT

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE COEFFICIENT 1 23 AOÛT 2015

30ème COURSE DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS

L'Association Sportive Automobile LIVRADOIS FOREZ, organise le 23 août 2015, avec le concours du Comité des Fêtes et de la Municipalité de Viverols, une épreuve automobile dénommée :

30ème COURSE DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2015 – Coefficient 1

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne, le challenge du Comité Régional d'Auvergne du Sport Automobile, le challenge de l'ASA Livradois Forez et le challenge SANSAC.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le n° 24/R en date du 08/06/2015, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R 308 en date du 17/06/2015.

ARTICLE : 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE

Article : 1.1 P : Officiels

<u>Président du Collège des commissaires sportifs :</u>	Mme Catherine PASTOREK	n° Licence 3816
<u>Commissaires sportifs :</u>	Mr Etienne GARDETTE	n° Licence 8272
	Mr François CHASSAGNOL	n° Licence 15142
	Mr Marc HABOUZIT	n° Licence 7145
<u>Directeur de course :</u>	Mr Michel BEAULATON	n° Licence 3816
<u>Directeur de course Adjoint :</u>	Mme Maryse CHALET	n° Licence 24304
<u>Directeur de course stagiaire :</u>	Mme Christelle HABOUZIT	n° Licence 128356
<u>Commissaire Technique Responsable :</u>	Mr Serge PEGOLOTTI	n° Licence 6047
	Mr Gérard JOUVHOMME	n° Licence 51582
	Mr Dominique MONNIER	n° Licence 55260
	Mr PASCAL Emeric	n° Licence 37568
<u>Chargé des relations avec les concurrents (CS) :</u>	Mme Sandrine JULIEN	n° Licence 174179
	Mme Joëlle ALLEMAND	n° Licence 16382
<u>Chargé des commissaires de route :</u>	Mr PASCAL Emeric	n° Licence 37568

<u>Chronométrateurs :</u>	Mme Chantal RIX	n° Licence 23112	Mr Eric MATHEVON	n° Licence 12403
	Mr André RIX	n° Licence 23113	Mr François DALMAS	n° Licence 25530

Secrétariat de l'épreuve : Mme Evelyne VIALATTE n° Licence 53143

Article : 1.2 P : Horaires

- Clôture des engagements : le 17 août 2015 à 24 heures.
- Publication de la liste des engagés : le 18 août 2015 à 24 heures
- Vérifications administratives : le dimanche 23 août 2015 Cour de l'école à Viverols, de 7 h 30 à 9 h 30.
- Les vérifications techniques auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 23 août 2015 de 7h 45 à 9 h 45
- Briefing des commissaires : **le dimanche 23 août 2015** à 8 heures 45 cour de l'école à Viverols.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 23 août 2015 à 10 heures.
- Essais chronométrés le dimanche 23 août 2015 de 9 heures à 12 heures
- Briefing des concurrents le dimanche 23 août 2015 à 13 h 45 sur la ligne de départ
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 23 août 2015 à 12 heures 30.
- Course : 1ère montée le 23 août 2015 à partir de 14h – 2 ou 3 montées à la discrétion du directeur de course ou des organisateurs les pilotes seront informés par voie de sono et par affichage..
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé d'arrivée (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) sur la ligne de départ.
- Remise des prix, le dimanche 23 août 2015 à 20 heures cour de l'école.
- Réunions du collège des commissaires sportifs :
- Réunion 1 : le 23 août 2015 à 8 h 45

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

Article : 1.3 P : Vérifications

- ⇒ Les vérifications administratives auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 23 août 2015 de 7 h 30 à 9 h 30.
- ⇒ Les vérifications techniques auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 23 août 2015 de 7h 45 à 9 h 45
- ⇒ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Adresse additif ultérieur.
- ⇒ Taux horaire de la main d'oeuvre : 60 € TTC
- ⇒ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
- Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 23 août 2015 à 9 h 45.
- A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs le dimanche 23 août 2015 à 10 heures.

ARTICLE : 2 P : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms..

ARTICLE : 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES

Article : 3.1.P : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

A.S.A Livradois Forez

BP 11

63600 AMBERT

Eric MATHEVON – Evelyne VIALATTE

La Roche

63600 AMBERT

☎ 04.73.82.61.78

Mèl : evelyne.eric.asalivradoisforez@orange.fr

Jusqu'au 17 août 2015 à 24 heures

Les frais de participation sont fixés à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur. Droit d'engagement réduits à **160 €** pour les licenciés de l'A.S.A. L.F.

POUR ETRE VALABLES, LES ENGAGEMENTS DEVRONT OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNES DES FRAIS DE PARTICIPATION.

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les titres de participations sont autorisés pour les groupes F2000-N/FN-A/FA-FC/FS-GT de série, joindre une autorisation médicale de non contre indication à la pratique du sport automobile.

ARTICLE : 4.P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article : 4.1.P : Voitures Admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 95. Les groupes et les classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article : 4.2.P : Carburant pneumatiques équipements

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 4.2.7 ECHAPPEMENT

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Article : 4.3.p : Numéros de course

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

Article : 4.4.P : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto Spécial règlement.

ARTICLE : 5.P : PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.. Elle sera précisée par un additif.

ARTICLE : 6.P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Article : 6.1.P : Parcours

↳ La course de côte régionale de Viverols aura lieu sur le CD 111 en direction de Medeyrolles.

↳ La Course se déroulera en deux ou trois montées à la discrétion du directeur de course.

↳ Départ : sur le CD 111 - 200 mètres après le pont.

↳ Arrivée : 400 mètres avant le croisement avec le VO Ferry, l'arrivée sera jugée lancée. Il faudra ralentir dans la zone de décélération, portion de route située après la ligne d'arrivée et délimitée par une ligne blanche, le non respect de cette clause du règlement entraînera des pénalisations.

↳ Pente moyenne : 2 %

↳ Longueur du parcours : 1 400 m

↳ Modalité de retour au départ : par la route de course

↳ Parc de départ : sur CD111

↳ Parc d'arrivée sur CD 111

Article : 6.2.P : Route de Course

Accès par CD 111.

Article : 6.3.P : File de départ

File de départ : sur CD 111.

Article : 6.4.P : Signalisation

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Article : 6.5.P : Parc concurrents

Le parc concurrent sera situé sur le CD 111 entre l'école et le pont.

Le Parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur la ligne de départ.

Article 6.6.P : Parc fermé final :

Au niveau de la ligne de départ.

Article : 6.7.P : Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications, au parc des vérifications cour de l'école.
- Pendant les essais et la course : au parc départ : auprès de la ligne de départ.
- Pendant le délai de réclamation après la ligne de départ au parc fermé d'arrivée auprès de la ligne de départ.

Tous documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE : 7.P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article : 7.3.P : Course

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Procédure de départ aux feux tricolores.

Article : 7.4.P : Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE : 8.P : PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE : 9.P : CLASSEMENTS

Ils seront établis de la façon suivante :

1 Classement général

1 Classement pour chaque groupe (seront confondus les groupes suivants :

FC

F2000

N/FN classes N/FN 1 – R1A confondues – Classes N/FN2 – R1B-N2 série confondues

A / FA

D/E + FR +F3

CNF + CM + CN)

1 Classement pour chaque classe (seront confondus les classes suivantes)

Classes N/FN 1 – R1A confondue

Classes N/FN 2 – R1B confondue

Classes A/FA 2 – R2B – R3T confondue

Classes A/FA 3 – R2C – R3C – R3D confondue

Classes A/FA 4 – R4 confondue

1 Classement féminin

ARTICLE : 10.P : PRIX

Article : 10.2.P : Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement SCRATCH

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
280 €	220 €	160 €	100 €

GROUPE

+ de 11 partants	1 ^{er} :	120 €	2 ^{ème} :	90 €
6 à 11 partants	1 ^{er} :	120 €	2 ^{ème} :	75 €
2 à 5 partants	1 ^{er} :	75 €		

CLASSE

+ de 11 partants	1 ^{er} : 160 €	2 ^{ème} : 120 €	3 ^{ème} : 80 €	4 ^{ème} : 50 €
9 à 11 partants	1 ^{er} : 160 €	2 ^{ème} : 100 €	3 ^{ème} : 55 €	
6 à 8 partants	1 ^{er} : 160 €	2 ^{ème} : 80 €	3 ^{ème} : 50 €	
4 à 5 partants	1 ^{er} : 160 €	2 ^{ème} : 70 €		
2 à 3 partants	1 ^{er} : 160 €			
1 partant	1 ^{er} : 80			

Féminin : 1ère : 85 € + coupe.

Prix cumulables

Article : 10.3.P : Coupes

Coupes non cumulables

Deux commissaires seront récompensés au cours de la remise des prix. Coupes non cumulables.

Article : 10.4.P : Remise des prix et coupes.

La remise des prix aura lieu le dimanche 23 août 2015 cour de l'école à Viverols à 20 heures.

